

LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE EN FRANCE

2020

*Résultats complets de l'enquête
Admical – IFOP*

Novembre 2020

FOCUS MÉCENAT DE COMPÉTENCES

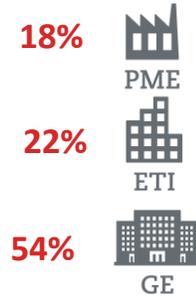
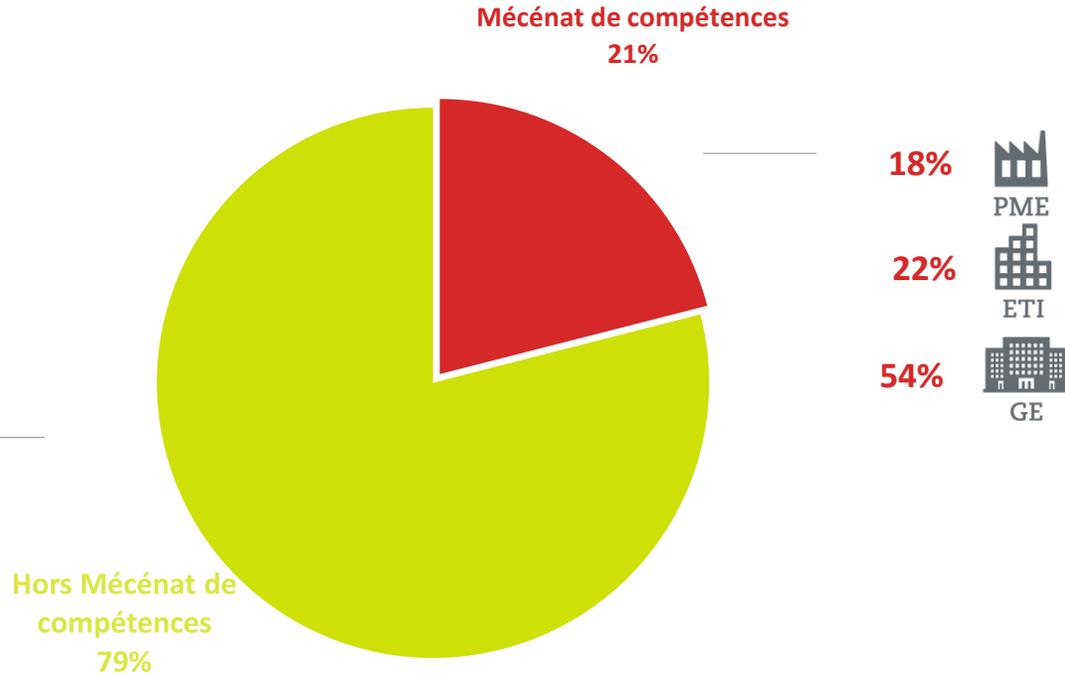


pro bono lab

Si les grandes entreprises restent les plus enclines à pratiquer le mécénat de compétences, elles ne sont plus les seules à le faire

Rappel

Le mécénat de compétences représente 11% du budget global du mécénat



54% des grandes entreprises mécènes pratiquent le mécénat de compétences, contre 22% pour les ETI et 18% pour les PME.

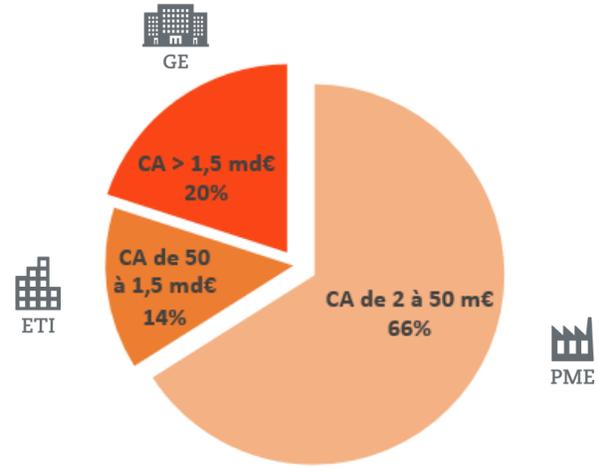
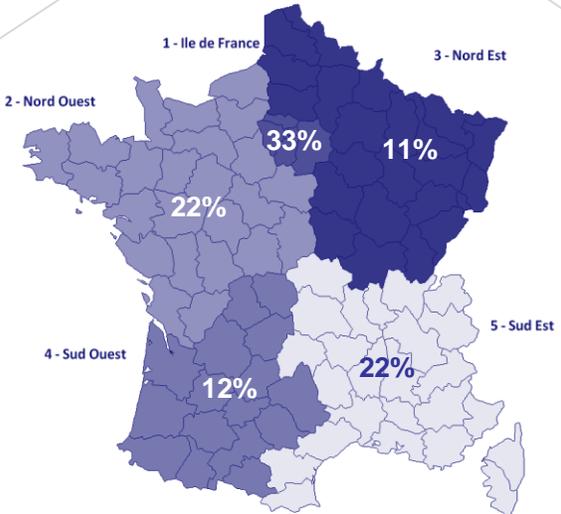
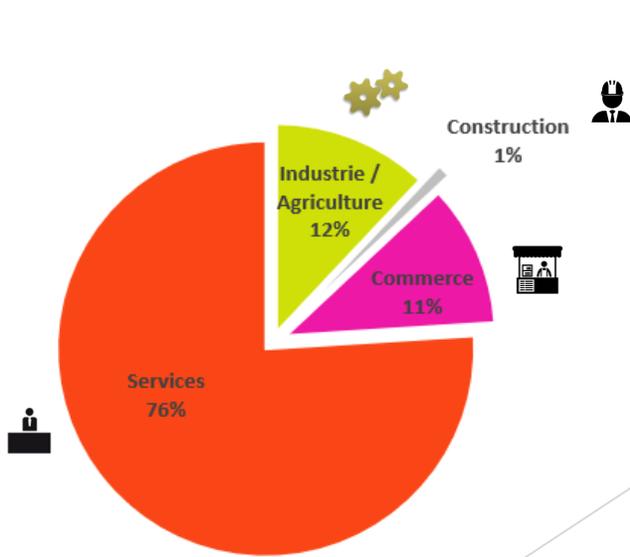
Mais loin des idées reçues, le mécénat de compétences ne concerne pas uniquement les grandes entreprises franciliennes, puisque le taux d'entreprises mettant en place ce type de programmes est similaire entre la région parisienne (23% des entreprises implantées en Ile de France) et la Province (21%).

Compétences

Ile de France 23%

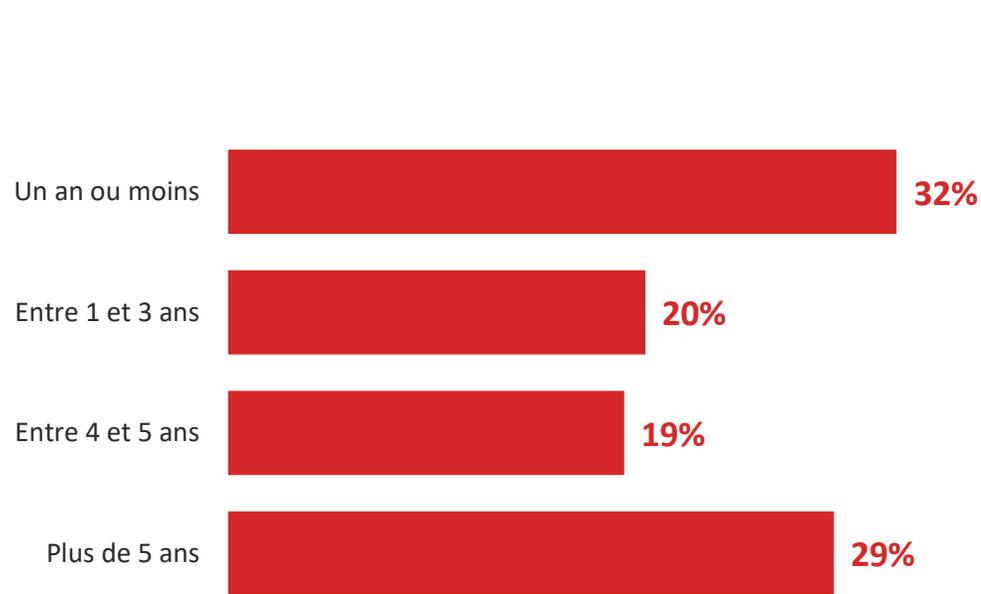
Province 21%

PROFIL DES ENTREPRISES REpondANTES (REALISANT DU MECENAT DE COMPETENCES)

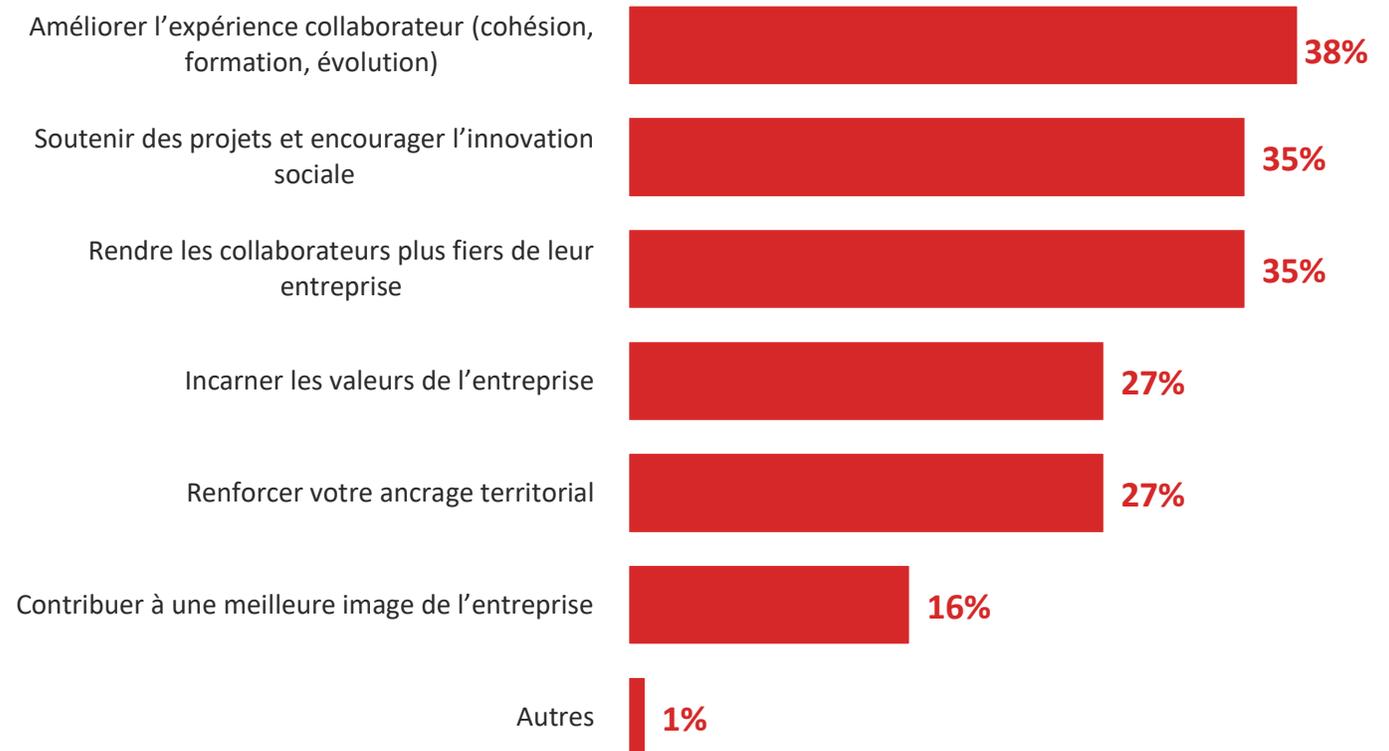


Plus de la moitié des entreprises mécènes de compétences le pratiquent depuis moins de 3 ans, avant tout pour améliorer l'expérience et la fierté collaborateur

Depuis quand votre entreprise pratique-t-elle le mécénat de compétences ?



Pourquoi faites-vous du mécénat de compétences ? Pour :



Si la pratique de cette forme de mécénat reste relativement récente, l'effet d'entraînement suscité par les 29% d'entreprises réalisant du mécénat de compétences depuis plus de 5 ans est réel. De plus, les entreprises prennent conscience de l'intérêt de cette pratique pour les bénéficiaires du mécénat mais aussi pour leurs collaborateurs.

Auprès des entreprises qui font du Mécénat de compétences

Base : n=47

Grâce au mécénat de compétences, les salariés de KPMG s'engagent au service des associations



La Fondation d'entreprise KPMG, créée en 2007, œuvre activement et collectivement en faveur du progrès social et de la transition écologique grâce à la mobilisation des collaborateurs.

La Fondation KPMG agit principalement via le mécénat de compétences. Quelles sont les raisons pouvant expliquer ce positionnement ?

KPMG France est leader de l'audit, du conseil et de l'expertise comptable. Les 10 000 collaborateurs interviennent auprès des grands groupes français et internationaux, des ETI et des groupes familiaux, ou encore des PME/TPE et des start-up, dans tous les secteurs d'activité. **Le capital humain est donc la ressource première de notre activité, c'est pour cela que notre contribution pour la société s'est naturellement tournée vers l'engagement humain.** Nous avons toujours été convaincus que nous pouvions apporter nos solutions métiers et nos compétences au service de l'intérêt général pour accompagner les acteurs associatifs à relever les nombreux défis auxquels ils doivent faire face et les aider à avoir un impact positif plus important sur le territoire.

Un de vos axes d'intervention est la protection de l'environnement. Comment articuler cette thématique avec le mécénat de compétences ?

La transition écologique est l'un des axes prioritaires de la fondation. Un cabinet de grande taille comme le nôtre a une responsabilité toute particulière pour former, sensibiliser et agir auprès des 10 000 collaborateurs pour qu'ils deviennent des acteurs pour l'environnement. **Nous proposons des actions de sensibilisation pour comprendre nos impacts et les réduire et nous mobilisons les collaborateurs auprès de nos partenaires associatifs.** Nous œuvrons sur des thématiques telles que la biodiversité, l'agriculture urbaine, l'économie circulaire, les déchets et le mécénat de compétences pour les associations en lien avec l'environnement. Ce mécénat permet aux associations de bénéficier de ressources humaines qu'elles n'ont pas toujours à leur disposition et remplit également le rôle de sensibilisation auprès des collaborateurs du cabinet.

Aujourd'hui, plus de 1000 volontaires KPMG sont engagés sur des missions d'intérêt général. Quels sont vos objectifs pour les prochaines années ?

D'une part, notre volonté est de faire grandir l'engagement du cabinet et de continuer à mobiliser des salariés KPMG dans des actions d'intérêt général. D'autre part, **nous voulons poursuivre notre engagement auprès des acteurs de l'ESS** pour les aider à grandir et à améliorer leur impact positif pour la société. **En interne, l'engagement à la carte est la clé du succès.** Il y a plusieurs formes d'engagement possible, il faut sans cesse renouveler, innover les formes d'engagement pour permettre à un plus grand nombre de trouver le type d'implication qui lui convient. **En externe, les besoins des associations évoluent** et les missions d'accompagnement et de conseil sont très utiles pour eux. Nous avons à cœur de développer et de challenger nos formats afin de répondre toujours mieux aux désirs d'engagement des collaborateurs et surtout aux besoins des associations.



Bouchra Aliouat
Secrétaire générale de la
Fondation KPMG



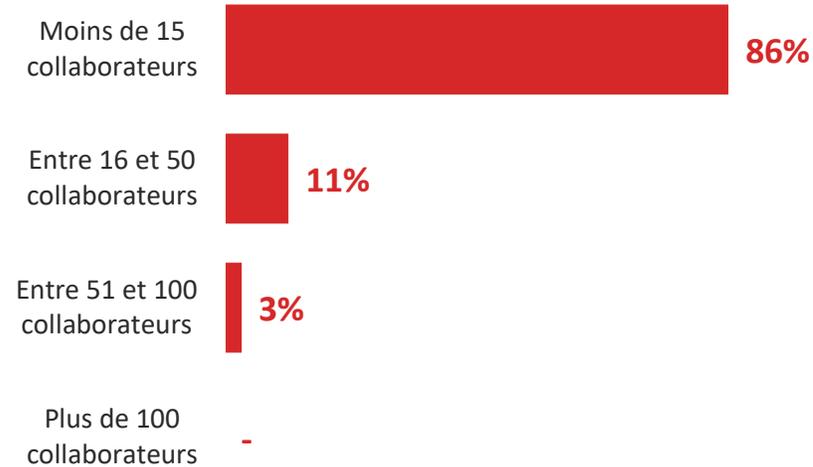
Une part non négligeable des collaborateurs mobilisés pour le mécénat de compétences

En 2019, combien de collaborateurs ont été mobilisés en mécénat de compétences sur l'année du 1er janvier au 31 décembre ?

Pour les entreprises de moins de 20 salariés



Pour les entreprises de 20 à 250 salariés



Pour les entreprises de plus de 250 salariés



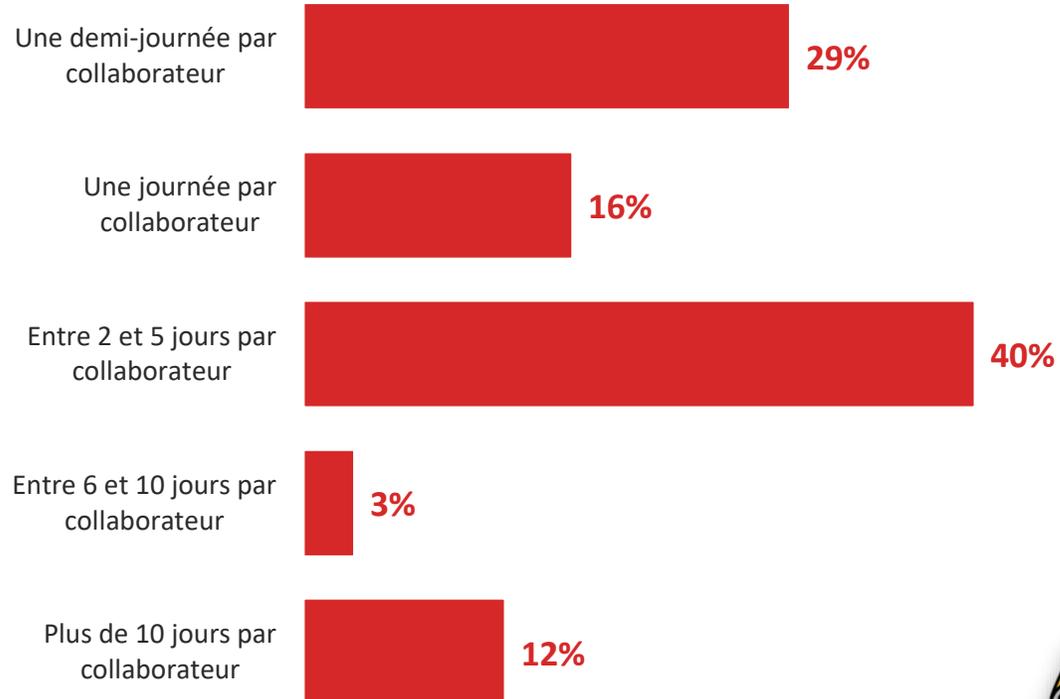
On trouve au sein des grandes entreprises des stades d'avancement très différents en terme d'implication des collaborateurs dans le cadre du mécénat de compétences : ainsi, si certaines parviennent à mobiliser plus de 500 salariés (27%), elles sont environ un tiers à en convaincre entre 1 et 50.

Auprès des entreprises qui font du Mécénat de compétences

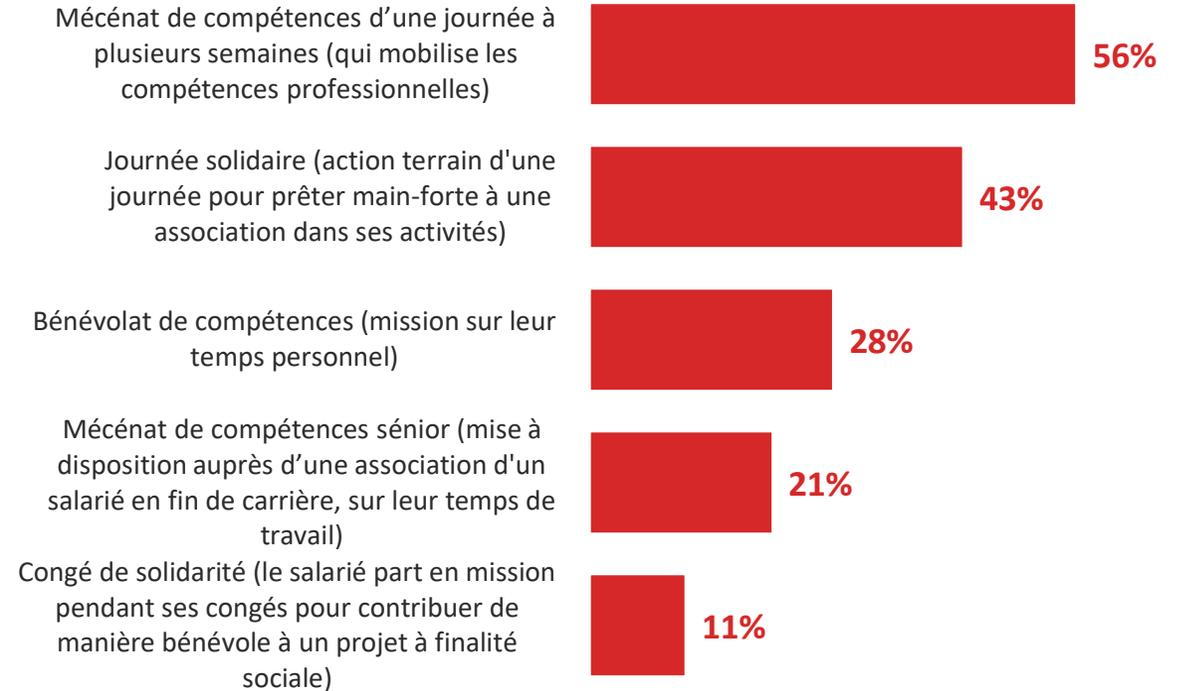
Base : n=47

La forme la plus courante de mécénat de compétences est celle qui mobilise les compétences professionnelles sur plusieurs jours, le plus souvent entre 2 et 5 jours

En moyenne, combien de jours accordez-vous par an à vos collaborateurs pour leur permettre de s'engager en mécénat de compétences ?



Quels sont les formats d'engagement que vous pratiquez ?



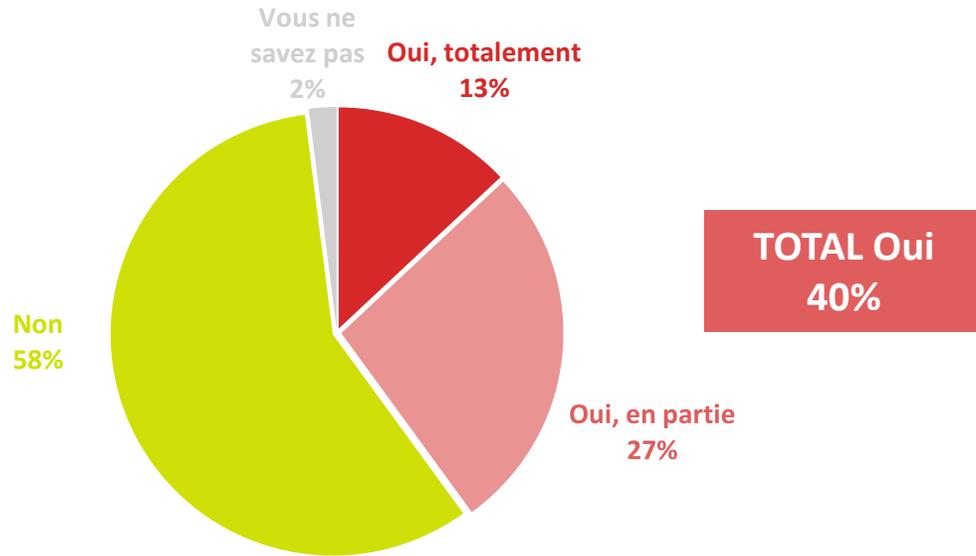
Mécénat de compétences et journées solidaires sont les deux formats d'engagement des collaborateurs les plus plébiscités par les entreprises mécènes. Le congé de solidarité reste peu pratiqué par les entreprises mécènes.

Auprès des entreprises qui font du Mécénat de compétences

Base : n=47

Moins de la moitié des entreprises réalisant du mécénat de compétences défiscalisent leurs actions en la matière ; Le développement de cette pratique passe à leurs yeux par une inclusion dans la stratégie RH / RSE de l'entreprise

Défiscalisez-vous vos actions en mécénat de compétences ?



Quand seules quelques actions ponctuelles sont réalisées en mécénat de compétences, ou quand celles-ci sont lancées, pour les grandes entreprises, à l'initiative de filiales implantées à l'international, ou encore lorsqu'elles sortent du cadre de la politique globale de mécénat pilotée par une structure dédiée, il arrive que les actions ne soient pas défiscalisées.

Voilà pourquoi très peu le font totalement (13%).

Auprès des entreprises qui font du Mécénat de compétences

Base : n=47

Selon vous, qu'est-ce qui vous permettrait de développer le mécénat de compétences dans les années à venir ?



Les enjeux liés aux Ressources Humaines sont des facteurs déterminants pour développer le mécénat de compétences.